COMMUNIQUÉ EN DATE DU 3 JUILLET 2019

Règles budgétaires 2019-2020

Vous avez sûrement constaté qu'il n'y a pas eu d'indexation des barèmes pour les frais administratifs, et ce, tel que mentionné dans les communications du CQSEPE et de l'AQCPE.

Lors de la présentation sous embargo des règles budgétaires 19-20 jeudi dernier, le ministère nous a clairement indiqué qu'il n'y a pas eu d'indexation, car nos discussions pour les conditions des cadres sont toujours en cours.

Nous déplorons ce long processus de discussions et souhaitons régler ce dossier dans les meilleurs délais.

Vous recevrez sous peu une communication faisant un suivi des discussions avec nos représentants de l'employeur, le CQSEPE et l'AQCPE et le ministère.

Pour ceux et celle qui partiront en vacances d'ici peu, nous vous souhaitons du bon temps pour refaire le plein d'énergie.

Mes cordiales salutations,

Martin Boucher

Directeur général